



Charte Arbitre Provence-Alpes-Côte d'Azur

Date Application : 9/01/2017
Date Validation (CRA) : 06/01/2017
Ref : PACA-CRA-REG-003-v1
Nbre pages : 2

L'arbitre de badminton est garant du déroulement normal du match où il officie en donnant à celui-ci la sécurité, la régularité et l'équité indispensable à la sincérité des résultats.

Ayant des droits et des devoirs, l'arbitre est avant tout, un ambassadeur du corps arbitral de la FFBaD. L'image véhiculée doit être digne et exempte de tous reproches.

L'arbitre, quel que soit son grade doit

1. Être titulaire d'une licence FFBaD en cours de validité pour chaque compétition arbitrée ;
2. Être juste et impartial dans l'application des règles et consignes édictées par la BWF sur chaque match où il officie ;
3. Exercer en toute circonstance ses fonctions avec dignité, courtoisie, discernement/mesure et rester maître de lui en toute circonstance ;
4. Maintenir à niveau ses connaissances des règles et consignes en fonction des évolutions décidées par la FFBaD ;
5. Se préparer spécifiquement pour chaque compétition dans laquelle il officie (disponibilité, tenue vestimentaire et équipement approprié) et arriver au plus tard à l'heure mentionnée sur sa convocation ;
6. Adopter un comportement exemplaire en toute circonstance, dans et au dehors des gymnases (notamment, pendant la durée de la compétition, ne pas consommer d'alcool ou de substances illicites pouvant altérer son comportement, etc...) ;
7. Rester neutre durant toute la compétition, vis-à-vis des joueurs/parents /dirigeants car il n'est ni conseiller, ni photographe, ni représentant d'un équipementier.
8. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (joueurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, représentants des médias, partenaires, etc.) et notamment ne faire aucune discrimination (sexe, handicap, apparence physique, couleur de peau, ...) ;
9. Être solidaire de la décision prise par les Juges Arbitre de la compétition, en particulier, de ne jamais faire part de son désaccord à quiconque dès lors que cette décision est rendue publique, sauf sollicitation expresse de son avis par un organe disciplinaire ou judiciaire ;
10. S'interdire toute critique ou commentaire préjudiciable envers d'autres arbitres, ou envers l'organisateur de la compétition ou la FFBaD par quelque moyen que ce soit (oralement, par écrit, par post sur des réseaux sociaux tels que Twitter, Facebook, des médias etc.) sauf sollicitation expresse de son avis par un organe disciplinaire ou judiciaire ;

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org

11. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération indue ou tout autre avantage en nature...)
12. Faire preuve d'un esprit de sportivité et participer à toutes les cérémonies officielles auxquelles il serait convié par les organisateurs (remise des prix, par exemple) ;
13. Ne porter la tenue officielle d'arbitre de Badminton que dans l'exercice de ses fonctions ;
14. Faire son possible (renseigner, sensibiliser, ...) au sein de son club/comité et sur les compétitions pour susciter de nouvelles vocations notamment auprès des jeunes
15. Répondre aux sollicitations de la CRA dans les délais impartis.

Tout comportement anormal, dangereux, agressif ou manquement d'un arbitre à ces engagements en application de cette charte de déontologie pourra conduire la Ligue PACA où la FFBaD à prononcer une sanction allant du simple avertissement jusqu'à la radiation de l'arbitre concerné en application des règlements de la FFBaD.

Aspects Pratiques :

Sur les compétitions organisées par la ligue PACA

- a) La nomination et la convocation de l'arbitre est effectuée par la CRA.
- b) Le défraiement journalier et le coût du déplacement sont pris en charge par la ligue PACA.
- c) L'hébergement et la restauration sont pris en charge par la ligue PACA.

Sur les compétitions organisées par un club ou un comité

La nomination, la convocation, le défraiement journalier et les modalités de prise en charge du déplacement/l'hébergement/restauration sont définis d'un commun accord entre l'arbitre et l'organisateur de la compétition.



Joachim Ulrich

Responsable de la Commission Régionale Arbitrage

Maison de la mer
Avenue des Sables d'Or - BP 505
13895 Fos-sur-Mer cedex
Tél. 04 42 05 91 61
Fax. 04 42 05 29 83
contact@liguepacabad.org